

NOUVEAU

## Abonnements Solidaires 2021

GRATUIT

ou

RÉDUIT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 novembre 2020

### GRATUIT ET RÉDUIT : LES DEUX NOUVEAUX ABONNEMENTS SOLIDAIRES DU RESEAU TCL

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la politique tarifaire du réseau TCL évolue pour devenir plus équitable et plus juste.

Les élus du Sytral ont décidé d'instaurer deux nouveaux abonnements intégrant notamment la gratuité pour les plus démunis.

La tarification solidaire d'aujourd'hui, proposant 4 types d'abonnements, en fonction des statuts des bénéficiaires, se voit simplifiée en abonnement solidaire **GRATUIT** ou abonnement solidaire **RÉDUIT** (au tarif unique de 10€/mois).

Ainsi, près de 200 000 personnes disposant de plus faibles ressources pourront bénéficier d'un tarif solidaire gratuit ou d'un tarif solidaire réduit :

	Solidaire <b>GRATUIT</b>	Solidaire <b>RÉDUIT</b> 10€/mois*
<b>BÉNÉFICIAIRES SUR JUSTIFICATIF</b> →	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personne bénéficiaire du RSA et ses ayants droit</li><li>• Personne bénéficiaire de l'AAH ou de l'ASI</li><li>• Personne bénéficiaire de l'ASPA</li><li>• Personne Malvoyante**</li><li>• Personne Mutilée de guerre ou du travail de 65 ans et +**</li><li>• Demandeur d'asile et ses ayants droit</li><li>• Demandeur de titre de séjour</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation Pôle Emploi : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF** ou bénéficiaire d'un CIE, d'un CAE ou d'un CDDI</li><li>• Personne en Contrat « Parcours Itinéraire emploi renforcé »</li><li>• Garantie Jeunes</li><li>• Jeune chômeur âgé de 18 à 24 ans inscrit à Pôle Emploi**</li><li>• Jeune de 18 à 24 ans bénéficiaire du FAJ</li><li>• Personne bénéficiaire de la CMUC, de la CSS ou de l'AME et ses ayants droit</li><li>• Collégiens et Lycéens boursiers</li><li>• Elèves en SEGPA, ULIS, ITEP et IME</li><li>• Personne non-imposable de 65 ans et +, ou retraité à partir de 60 ans non bénéficiaire de l'ASPA</li><li>• Anciens combattants et veuves d'anciens combattants de 65 ans et +</li></ul>

\*Tarif mensuel au 01/01/2021

\*\*Selon conditions à consulter sur [www.tcl.fr/solidaire](http://www.tcl.fr/solidaire)

L'abonnement solidaire sera chargé sur une **carte TCly nominative** avec photo qui **devra être validée à chaque montant**. A l'instar des autres abonnements, cette carte permet de circuler sur l'ensemble des lignes du réseau TCL.

Leur validité s'étendra de 6 mois à 5 ans **selon les statuts respectifs de chacun**.



SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

CONTACTS PRESSE

Samantha MECH – [smech@keolis-lyon.fr](mailto:smech@keolis-lyon.fr) – 06 34 39 87 05

Elodie MIJIEUX – [emijieux@keolis-lyon.fr](mailto:emijieux@keolis-lyon.fr) – 06 23 12 63 41

NOUVEAU

## Abonnements Solidaires 2021

GRATUIT

ou

RÉDUIT

### Comment se procurer son abonnement solidaire ?

Les abonnés solidaires actuels éligibles à l'abonnement gratuit recevront dès le début du mois de décembre un courrier d'information les invitant à réaliser leur demande en ligne ou par correspondance.

Sur Internet, il suffira de :

- Se connecter à [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)
- Compléter le formulaire en ligne
- Télécharger les justificatifs demandés

Par correspondance, il sera demandé de :

- Compléter le formulaire joint au courrier reçu
- Inclure les justificatifs demandés
- Poster le tout dans l'enveloppe libre d'affranchissement fournie

**Les abonnés ayant effectué ces démarches avant le 7 décembre 2020 recevront leur carte Télec gratuitement à domicile d'ici le 31 décembre .**

Les abonnés solidaires actuels éligibles à l'abonnement solidaire réduit recevront également un courrier d'information, mais n'auront pas de démarches complémentaires à effectuer.

- Si leur abonnement était mensuel, il suffira de charger comme d'habitude l'abonnement Tarif Réduit sur un distributeur TCL ou dans un Point service et les données du dossier s'actualiseront automatiquement.
- Si leur abonnement était en paiement automatique, ils recevront un courrier les informant des modifications d'échéancier.

**Toute personne ne disposant pas d'abonnement et qui souhaiterait formuler une demande de tarification solidaire est invitée à :**

- Consulter [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) pour connaître les conditions d'éligibilité et justificatifs à fournir, puis remplir le formulaire en ligne ou le télécharger
- Se rendre en agence TCL où un formulaire de demande pourra être retiré

**A NOTER :** L'obtention de la carte Télec ne sera effective qu'après avoir retourné le formulaire et fourni les justificatifs demandés selon les procédures et canaux prévus (en ligne ou par correspondance). **Ainsi, les agences TCL ne pourront pas fournir de carte ouvrant droit à un abonnement solidaire gratuit.**

**TCL s'associe à un certain nombre d'organismes sociaux** (CCAS, PIMMS, Maisons de la Métropole, etc.) qui pourront renseigner les bénéficiaires sur leurs démarches à accomplir.



SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

### CONTACTS PRESSE

Samantha MECH – [smech@keolis-lyon.fr](mailto:smech@keolis-lyon.fr) – 06 34 39 87 05  
Elodie MIJIEUX – [emijieux@keolis-lyon.fr](mailto:emijieux@keolis-lyon.fr) – 06 23 12 63 41